

Brigade Electronics (EU) B.V.
Ambachtstraat 8
De Lutte, 7587 BW
Nederland

Tel: +31 541 53 18 01

Email: info@brigade-electronics.nl

www.brigade-electronics.nl

KVK: 14132628

- a) Brigade Electronics Group PLC et Brigade Electronics (EU) B.V. (« **Brigade** », « **nous** », « **notre** ») garantissent, sous réserve de toute garantie spécifiée par Brigade, à l'égard des produits et sous réserve des lois applicables, que ses produits ne font pas l'objet de défauts matériels et de fabrication pendant la période de garantie et que ses services seront fournis en faisant preuve de diligence et compétence raisonnables. La « **période de garantie** » est la période de garantie dite « standard » pour les différentes catégories de produits fournis par Brigade et la période de garantie pour chaque produit est indiquée ci-dessous. La période de garantie commence à la date de l'émission de la facture émise par Brigade pour le produit en question ou à la date d'exécution des services, sauf accord contraire de Brigade par écrit. La présente garantie est toujours soumise aux dispositions des informations dites « standard » sur les produits et des conditions de garantie de Brigade.
- b) Sans préjudice de la garantie prévue à l'article 1641 du Code civil, et à moins que Brigade ne confirme par écrit toute condition de garantie spécifique supplémentaire applicable à une catégorie particulière de produits, la garantie énoncée à la clause (a) ci-dessus constitue la seule garantie et l'unique assurance de qualité fournies par Brigade, et Brigade ne donne aucune autre garantie, représentation, caution ou autre assurance, expresse ou implicite, à l'égard des produits ou des services, de leur commercialisation, de leur qualité, ou de leur adaptation à un usage, ou à une fin particulière, ou de leur compatibilité avec les produits, ou à l'égard des systèmes du client ou d'un tiers.
- c) Tout logiciel incorporé dans les produits de Brigade sera assujéti à un contrat de licence d'utilisateur final qui sera fourni avec le produit ou le logiciel en question, ou qui sera disponible sur le site internet de notre entreprise : brigade-electronics.com.
- d) Si Brigade remplace un produit à la suite d'une réclamation valide au titre de la garantie :
- la période de garantie du produit de substitution sera, soit égale à la période de garantie restante correspondante au produit remplacé, soit de six (6) mois ; la période la plus longue sera applicable ;
 - le retrait du produit défectueux et l'installation du produit de substitution sont à votre charge.
- e) Aux fins de la documentation officielle de Brigade sur la garantie, sauf indication contraire, le terme " **vous** " désigne la personne ou l'entreprise qui achète les produits ou services de Brigade.
- f) Les conditions générales de vente de Brigade sont indiquées sur le site <https://brigade-electronics.com/terms-conditions/>.

GARANTIES « STANDARD » DE BRIGADE

1. GARANTIE DE REMPLACEMENT À VIE (COUVRE LE PRODUIT PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE DU VÉHICULE)

bbs-tek® White sound® alarmes de recul
Arceaux dorsaux auto-ajustables

2. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 5 ANS

Système de caméra Backeye®360
Systèmes de moniteurs de caméra de la gamme ELITE (y compris Backeye®)

3. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 3 ANS

Systèmes de moniteurs de caméra de la gamme SELECT (y compris Backeye®)
644 MDR Enregistreurs numériques mobiles, caméras IP et accessoires (à l'exclusion des disques durs)
Systèmes de détection d'objets par ultrasons (notamment Backscan®, Frontscan®, Sidescan® (y compris Sidescan Predict et Sidescan Flex), Cornerscan® et Stepscan™).
Systèmes de détection d'objets par radar Backsense
Connexion à un moniteur de caméra numérique sans fil

4. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 2 ANS

641 MDR Enregistreurs numériques mobiles, caméras IP et accessoires (à l'exclusion des disques durs)
Accessoires du système de moniteur de caméra
Affichage à l'écran de la détection d'objets par ultrasons
Détection d'objets par ultrasons - accessoires et extras
Accessoires d'alarme
Alarmes vocales Backchat
Interphone pour véhicules
QVS Sondeur de véhicule silencieux

5. GARANTIE DE REMPLACEMENT DE 1 AN

Systèmes de moniteurs de caméra ESSENTIELS (y compris Backeye®)
Systèmes RFID ZoneSafe
Disques durs MDR
Tous les produits à l'exception de ceux spécifiquement énumérés ci-dessus

6. GARANTIE DE SERVICE DE 1 AN

Services d'installation et de montage fournis par Brigade

COMMENT EXERCER VOS DROITS AU TITRE DES GARANTIES

1. En vertu de la garantie commerciale, vous pouvez rejeter tout produit que vous avez acheté, à condition d'en aviser Brigade dans les quarante-huit (48) heures suivant la découverte du défaut ou de la défaillance présumée.
2. Pour introduire une réclamation au titre de la garantie pendant la période de garantie :
 - i. vous ne devez plus utiliser les produits après avoir soumis la demande de garantie à Brigade ;
 - ii. vous, ou tout autre tiers, devez avoir suivi à tout moment les instructions de Brigade et les conditions de garantie ci-dessous ;
 - iii. le défaut ne doit pas avoir été causé par le fait que Brigade a suivi vos spécifications et/ou instructions ;
 - iv. vous, ou tout autre tiers, ne devez pas avoir modifié ou réparé les produits sans l'accord écrit de Brigade au préalable ;

GARANTIE OFFICIELLE DE BRIGADE

- v. le défaut ne doit pas avoir été causé par l'usure normale, un dommage volontaire, la négligence, un accident ou des conditions anormales de stockage ou de travail ;
 - vi. le défaut ne doit pas résulter de défauts ou de défaillances de produits ou de systèmes dans lesquels les produits sont incorporés ;
 - vii. le défaut ne doit pas résulter de l'incorporation ou de la combinaison du produit avec le produit ou le système d'un tiers ;
 - viii. les produits ne doivent pas être différents de leur description ou d'une Spécification de l'Acheteur du fait que Brigade ait apporté des modifications pour assurer leur conformité avec les exigences légales ou réglementaires applicables.
3. Il se peut que des défauts relevant de catégories spécifiques identifiées dans les informations fournies par Brigade sur le produit concerné et/ou dans les conditions de garantie vous empêchent de faire valoir votre droit à la garantie.
 4. Brigade se réserve le droit d'évaluer et de vérifier tout défaut et vous indiquera si vous devez nous renvoyer le produit pour qu'il soit testé. Les frais de renvoi du produit sont à votre charge. Brigade se réserve le droit de vous facturer les frais d'investigation et d'inspection si aucun défaut n'est constaté concernant le produit.
 5. Si Brigade vous envoie un produit de substitution avant d'avoir testé le produit renvoyé et que Brigade découvre par la suite que ce produit n'était pas défectueux, Brigade se réserve le droit de vous facturer le produit de substitution.

LES CONDITIONS DE GARANTIE :

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

La responsabilité de Brigade en ce qui concerne la vente et la fourniture de produits et/ou de services, ainsi que les garanties prévues dans nos conditions générales de vente et/ou dans la documentation officielle relative à la garantie, est strictement soumise aux conditions suivantes.

Aux fins des présentes conditions de garantie, toute référence à "vous" inclut un client, un acheteur, un revendeur, un installateur, des utilisateurs finaux ou toute autre personne qui achète, manipule, utilise ou installe nos produits et/ou services.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE VOUS AVEZ LU ET COMPRIS CE QUI SUIT :

1. Nos produits sont fournis afin d'aider à la sécurité et ne remplacent PAS l'obligation de l'opérateur et/ou du conducteur d'assurer la sécurité du véhicule ou de la machine, l'utilisation correcte et sûre du véhicule ou de la machine et ne remplacent pas non plus votre obligation d'assurer la sécurité et l'adéquation du véhicule ou de la machine.
2. Il vous incombe de vous assurer que nos produits sont adaptés et appropriés à vos besoins spécifiques ou à ceux d'un tiers et/ou qu'ils soient compatibles avec tous les autres systèmes et composants d'un véhicule ou d'une machine.
3. Il vous incombe de veiller à ce que les configurations du système (temps de réaction, zones de détection, etc.) répondent à vos exigences en matière de fonctionnement et de sécurité.
4. Il vous incombe de veiller à ce que les véhicules ou machines dans lesquels nos produits sont incorporés soient sûrs, adaptés à l'usage pour lesquels ils sont destinés et gérés ou utilisés de manière responsable et sécurisée.
5. Tous nos produits doivent être installés par une personne dûment qualifiée à cet effet.
6. Tous nos produits doivent être montés, entretenus, stockés, testés et utilisés conformément à nos instructions écrites.
7. Nos produits ne doivent être utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été conçus et non à d'autres fins quelconques.

GARANTIE OFFICIELLE DE BRIGADE

8. Vous ne devez pas adapter, modifier ou désassembler nos produits sans notre accord écrit au préalable.
9. Vous devez veiller à ce que les numéros de série, les numéros de produit et les avertissements dont nos produits sont accompagnés restent toujours attachés au produit concerné.
10. Vous devez vous assurer que tous les manuels d'utilisation et autres instructions concernant l'utilisation sûre et correcte de nos produits sont fournis au conducteur et/ou aux opérateurs du véhicule ou de la machine.
11. Il vous incombe de vérifier et de vous assurer que toutes les mises à jour logicielles pertinentes sont téléchargées rapidement sur les produits si nous les mettons à votre disposition.
12. Si l'un de nos produits est endommagé pour quelque raison que ce soit, il faut immédiatement cesser de l'utiliser et/ou de se fier à son utilisation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de réclamation liée à l'utilisation d'un produit endommagé.
13. Nous nous efforçons raisonnablement de veiller à ce que les produits soient conformes aux lois applicables dans les pays où nous les distribuons directement et les déclarations de conformité pertinentes seront affichées sur l'emballage du produit et/ou incluses dans notre catalogue de produits. Il vous incombe de veiller à ce que les produits et services qui vous sont fournis soient conformes à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils doivent être utilisés et/ou installés et/ou revendus.
14. Brigade n'a aucun contrôle et ne peut être tenue responsable de la qualité et des spécifications des produits de tiers et de la manière dont ils fonctionnent ou non avec nos produits, ou s'ils les affectent négativement. Par conséquent, nous ne sommes pas responsables de réclamations quelconques résultant de la fusion, du fonctionnement ou de l'utilisation de nos produits avec des équipements, des dispositifs ou des produits que nous n'avons pas fournis, si une réclamation ne s'était pas produite en l'absence d'une telle fusion, d'un tel fonctionnement ou d'une telle utilisation.
15. Dans la mesure où nos produits dépendent de logiciels de tiers, d'interfaces logicielles, de couvertures de réseaux satellites et mobiles, nous ne pouvons être tenus responsables des défaillances causées par ces logiciels ou interfaces logicielles d'un tiers ou par le manque de couverture Internet, satellite ou mobile.